
DIMINUEZ VOTRE IMPOT EN SOUTENANT L'ECOLE

L'OGEC Notre Dame des Roches, est une association de loi 1901 qui emploie le personnel non enseignant, entretient les locaux ainsi que son mobilier, achète le matériel pédagogique et en assure la bonne gestion durablement.

Animée par des parents bénévoles en lien étroit avec la directrice d'établissement, son principal objectif est de mettre à la disposition, des outils, des moyens humains, financiers et matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'école, à la conduite du projet pédagogique et éducatif de celle-ci.

Les dons (réalisé en numéraire ou en nature) effectués à L'OGEC Notre Dame des Roches, association reconnue d'utilité publique, entraînent une réduction d'impôt :

Dons versés par des personnes physiques :

Si **vous êtes redevable de l'impôt sur le revenu**, 66% de votre don sont déductibles du montant de votre impôt (dans la limite de 20% de votre revenu imposable) : **un don de 100€ diminuera le montant de votre impôt de 66€.**

Dons versés par des entreprises :

Si **votre société est redevable de l'IS ou de l'IR**, 60% de son don sont déductibles de son impôt (dans la limite de 0.5% de son chiffre d'affaires ou 20 000€) : **pour un don de 100€, la société aura une réduction d'impôt de 40€.**

Lorsque vous faites un don à l'OGEC Notre Dame des Roches, un reçu fiscal vous est envoyé, il suffira ensuite d'inscrire le montant de vos dons dans votre déclaration d'impôts.

N'hésitez pas à solliciter les grands parents, vos familles et amis, ou bien les anciens élèves de l'école, ou encore vos employeurs. Tous les dons seront les bienvenus. Nous nous engageons à en faire le meilleur usage pour le bénéfice de vos enfants.

Les parents bénévoles membres de l'OGEC